



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°22

Paris, le 16 décembre 2021

Pôle Bureaux d'études, Activités Comptables et Télécommunications

Bureaux d'études – Salaires : des propositions indécentes du patronat !

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont commencé dans la branche des Bureaux d'Études Techniques.

Les propositions faites par les organisations patronales visent surtout à déstructurer la grille des minima conventionnels, rattrapant à peine le premier niveau de la grille qui est encore et toujours en dessous du SMIC.

Que le patronat ne s'étonne donc plus que les entreprises de la branche des bureaux d'études n'attirent plus les salariés puisqu'il s'obstine à ne pas reconnaître et valoriser l'implication des salariés.

La F3C CFDT, de son côté, a revendiqué

- une augmentation de l'ensemble des minima conventionnels à hauteur de 4% pour permettre à nos salariés de la branche de garder leur pouvoir d'achat ;
- le partage de la valeur puisque les entreprises se portent bien, sauf l'événementiel qui bénéficie largement des aides de l'État. Cela permettrait de donner un signal positif à tous les salariés qui se sont largement investis dans leurs entreprises depuis plus de 2 ans ;
- une reconnaissance du travail fait par tous les salariés de la branche qui passe par une augmentation significative des salaires de la branche, qui n'ont pas augmenté depuis 2 ans...

Pour la F3C CFDT, 4% des augmentations des minima est juste le minimum syndical.



F3CCFDT



F3CCFDT



F3C-CFDT



F3C.CFDT.FR